



A l'attention de :
Monsieur le Préfet, Préfecture des Pyrénées atlantiques, 2 rue maréchal Joffre, 64000 Pau

DECLARATION DE MANIFESTATION

Conformément aux articles L211-1 et L211-2 du code de la sécurité intérieure, veuillez trouver ci-après et ci-joint les informations concernant la manifestation organisée par la Fédération des Bikers De France.

OBJET DE LA MANIFESTATION

- Non au C.T., les motos sont entretenues, les chiffres le prouvent,
- Homologation des équipements CE, accessoires et du travail des artisans(25000 emplois),
- Non aux zones ZFE, ZCR, des motos avant 2007 et autres,
- Non au port du gilet fluo,
- Non aux cartes grises au prix fort même après 10 ans
- Non au stationnement payant.

DATE DE LA MANIFESTATION

Samedi 24 AVRIL 2021

LIEU ET HEURE DE RASSEMBLEMENT

13H00 au parking du Zénith de Pau

EVALUATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

200 à 300 motos

ITINERAIRE DE LA MANIFESTATION

Départ Zénith de Pau – Rond point François Mitterrand – Demi-tour vers l' av. Didier Daurat – Rond point des Combattants d' Indochine – Av. de Santana - Bd de l'Europe (Billère) – Rue du Piémont – Route de Bayonne – Rue d'Etigny – Rue Marca – Place de la Monnaie – Av. Jean Biray - Gare de Pau – Av. Napoléon Bonaparte – Av.Léon Say - Allée Gérard de Nerval - Bd des Pyrénées – Rue Adoue – Rue Louis Barhou – Préfecture des PA

DEMANDE D'AUDIENCE

Nous sollicitons une audience auprès de Monsieur le Préfet de Pau, à l'arrivée du cortège des manifestants.

NOM - PRENOM - DOMICILE - QUALITE DES ORGANISATEURS (Numéros de téléphone) :

Olivier APESTEGUY
Délégué FBF du 64
6 bis av. deLons
64140 BILLERE
Tel : 06.23.48.23.26
olivierapesteguy@yahoo.fr

Sylvie LAGARONNE
Membre de la FBF 64
22 bis rue du Pressoir
64140 BILLERE
Tel : 06.68.18.93.13

Jean-François GAILLOT
Membre de la FBF 64
18 allée St Hubert
64140 LONS
Tel : 07.82.87.59.06

Fédération des Bikers de France

BP 30012 - 93231 ROMAINVILLE cedex

federationdesbikersdefrance@gmail.com

www.federationdesbikersdefrance.fr

Il sera demandé aux participants de respecter les règles sanitaires en vigueur (distanciation, port du masque lors des arrêts si le casque est enlevé) et de prévoir le temps de retour afin de respecter le couvre-feu.